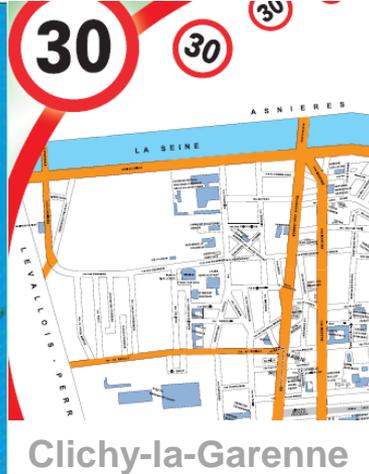


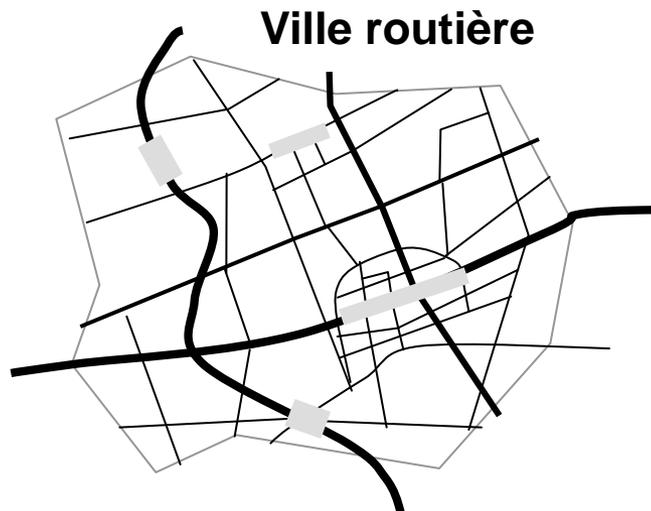
Villes 30 en Ile-de-France



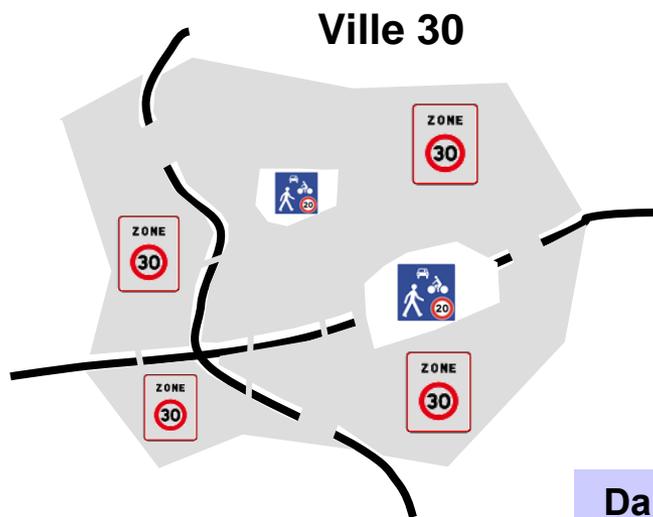
Patrice Nogues
patrice.nogues@sfr.fr



De la ville routière à la ville 30

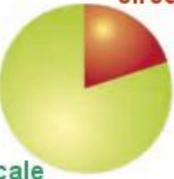


-  rues limitées à 50 km/h
-  « pont 30 » sur axe de transit

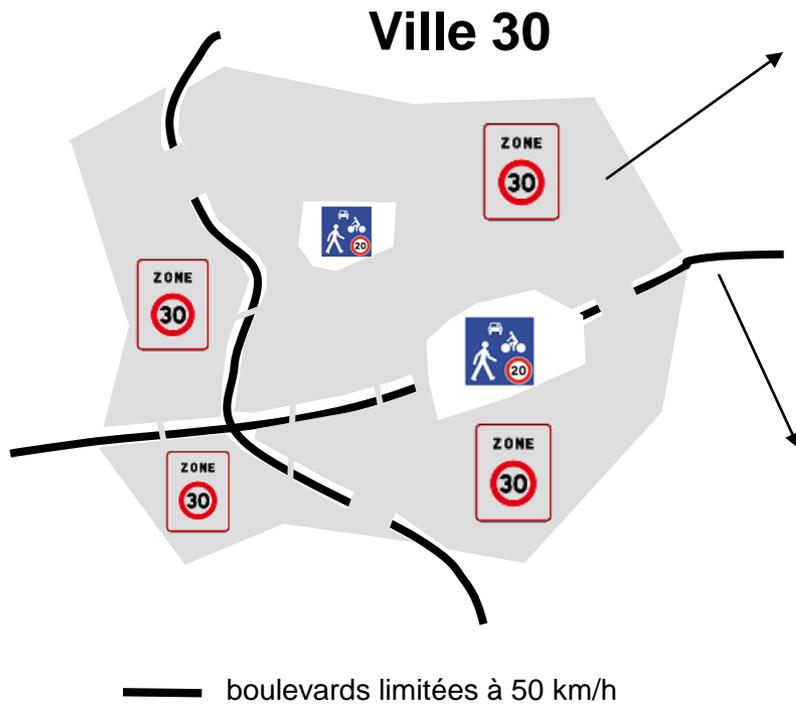


-  quartiers en zone 30
-  zone de rencontre

Dans la ville 30 c'est le 50 km/h qui devient l'exception

Statut de la zone ou de la voie	 aire piétonne	 zone de rencontre	 zone 30	 agglomération
Vitesse maximale	Allure du pas	20 km/h	30 km/h	50 km/h
Équilibre vie locale / circulation	 vie locale	 vie locale	 vie locale	 circulation

De la ville 30 à la ville cyclable



Quartiers en zone 30 – zone de rencontre – aire piétonne

- double sens cyclable obligatoire (France)
- pas d'aménagement cyclable spécifique en général
- suppression des feux et stops

+

Boulevards limités à 50 km/h

- aménagements cyclables nécessaires (bande, piste, couloir bus, sas vélo, tourne à droite vélo au feu...)

=

Ville globalement cyclable

Deux logiques de signalisation

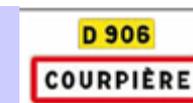
Signalisation des zones 30

- nombre important de panneaux (entrées + sorties Z30)
- obligation d'aménagement cohérent et de double sens cyclable
- bonne lisibilité du dispositif



Signalisation des tronçons à 50 km/h

- simplicité de la signalisation :
 - B14 - 30 km/h sous panneau entrée d'agglomération
 - B14 - 50 km/h + panonceau « sur xx m » sur tronçons à 50 km/h
- pas d'obligation d'aménagement cohérent ni de double sens cyclable ...
- problème de lisibilité du dispositif sauf s'il se généralise
- possibilité d'améliorer la lisibilité avec des panneaux de rappel du 30



Deux logiques de passage à la vile 30

Aménagement lourd quartier par quartier

- améliore la qualité urbaine
- assure le respect du 30 km/h
- mais investissements lourds et réalisation sur 30 ans ...
- dilution du message et risque d'inhomogénéité des aménagements

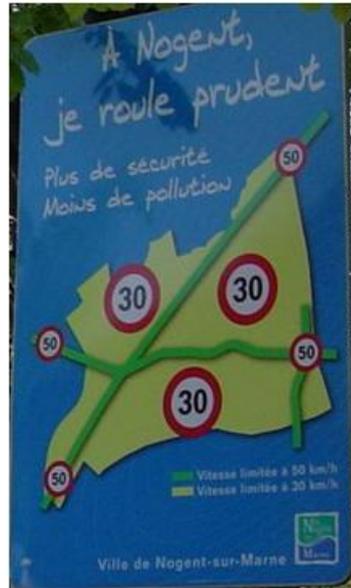
Limitation globale à 30 km/h avec aménagements légers ... puis lourds

- la plupart des rues secondaires ne demandent pas de traitement lourd
- double sens cyclable / bac à fleur en entrée / stationnement alterné / coussin ...
- permet de réserver les moyens pour les axes lourds
- aménagements qualitatifs au rythme du renouvellement des voiries
- permet une communication « choc » lors du passage à 30
- risque pour la crédibilité du dispositif si aucun dispositif physique

Synthèse

	Dépt.	Signalisation	Aménagement cyclable sur bd	Aménagement quartiers	Double sens cyclable
Sceaux	92	Z30	++	+++	Généralisé
Clamart	92	30 global + Z30 + lim 50	+	++	Généralisé
Fontenay	92	30 global + Z30	+	++	?
Clichy	92	Z30	+	-	En cours
Sèvres	92	?	0	-	non
Nogent	94	Z30 + lim 30	0	++	non
Fontainebleau	77	30 global + lim 50	+	-	En cours
St Mammès	77	30 global	ss objet	+	En cours
Montcourt	77	Z30 + lim 30	0	+	Généralisé

Les entrées de ville



Les boulevards



Bd à 30 avec bande dans sens montant et plateau surélevé (Fontenay aux Roses RD 67)



Bd à 50 avec piste entre trottoir et stationnement (Fontenay aux Roses / Sceaux RD 75)



Bd à 30 + plateau (Fontenay aux Roses)



Bd à 50 + bandes cyclables et sas vélo au feu (Fontainebleau)

Les entrées de quartiers

le trottoir traversant s'impose !

Clamart



Sceaux



Clichy



Fontenay



Dans les quartiers

Priorité à droite, double sens cyclables, carrefours surélevés, mini giratoires ...



Section courante à double sens cyclable et mini giratoire (Clamart)



Carrefour surélevé (Nogent sur Marne)



Double sens cyclable (Fontainebleau)



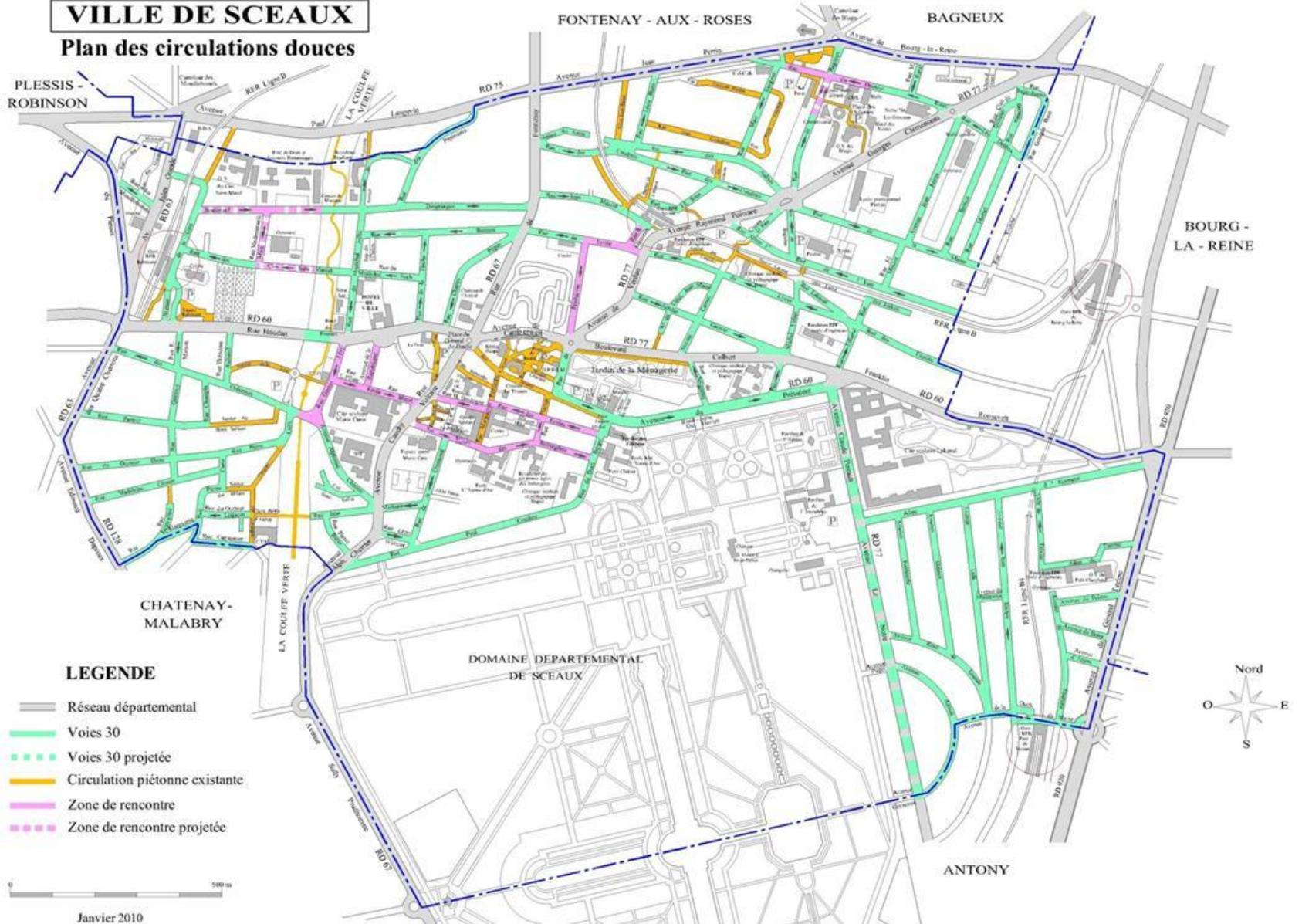
Double sens cyclable + carrefour surélevé + coussin (Sceaux)

Fontainebleau



VILLE DE SCEAUX

Plan des circulations douces



Clichy



Nogent-sur-Marne



Pour aller plus loin

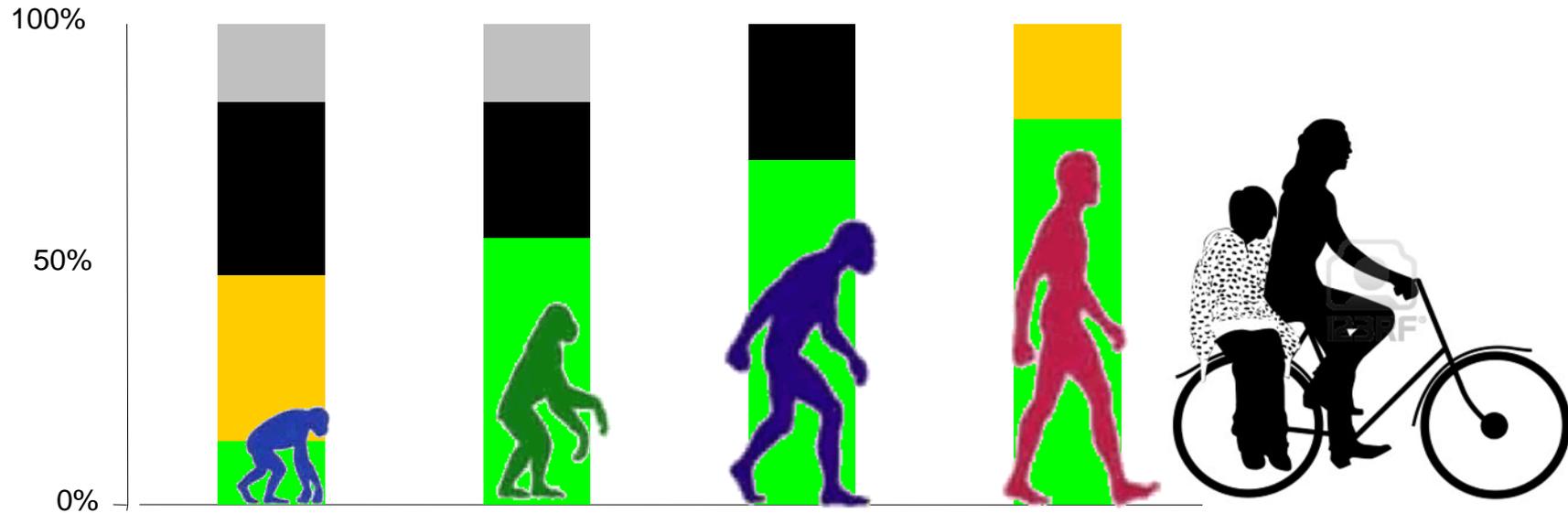
- Ressources villes 30 : www.ville30.org
- Evaluation de la « cyclabilité » : www.cyclabilite.org
- Les fiches du Certu <http://www.certu.fr/> :
 - Les zones de circulation particulières en milieu urbain (11/2008)
 - Aire piétonne, zone30, zone de rencontre, quels domaines d'emploi ? (08/2009)
 - Généralisation des zones 30 : l'exemple de Lorient (11/2008)
- La page très complète sur les zones 30 de Vélobuc : <http://velobuc.free.fr/zone30.html>



www.fubicy.org

De la ville routière à la ville cyclable 1

Linéaire de rues accessibles aux cyclistes



Ville routière



quartiers en zone 30



Généralisation doubles sens cyclables



+ aménagement des boulevards



Ville cyclable



non accessible (sens interdit aux vélos)



Cyclabilité mauvaise à nulle



Cyclabilité moyenne = bonne accessibilité pour cyclistes aguerris



Bonne Cyclabilité = bonne accessibilité pour débutants et enfants